

216C2128
FR0000130007-OP024-RO14

21 septembre 2016

Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les titres de la société.

ALCATEL LUCENT

(Euronext Paris)

Le 20 septembre 2016, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions et les différentes obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« Océanes 2019 » et « Océanes 2020 ») émises par la société ALCATEL LUCENT, déposée par Société Générale, agissant pour le compte de la société de droit finlandais Nokia Corporation (cf. Décision & Information 216C2117 du 20 septembre 2016).

La note d'information conjointe des sociétés Nokia Corporation et ALCATEL LUCENT (visa n°16-438 du 20 septembre 2016) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué diffusé ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **22 septembre au 5 octobre 2016 inclus**. Le retrait obligatoire interviendra le **6 octobre 2016**.

Société Générale se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Nokia Corporation, des titres qui seront apportés à l'offre publique de retrait, sur la base d'un ordre d'achat libellé aux prix d'offre visant la totalité des titres non détenus par l'initiateur. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.